

Avertissement: Le Consulat se réserve le droit de demander de la documentation supplémentaire, s'il le juge nécessaire à l'évaluation du dossier.

La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit:

- Copie + original en vision.**
- Dans l'ordre de la liste.**
- Tous les documents en Arabe doivent être traduits en Italien**
- Tous les documents originaux doivent être Apostillé par les autorités marocaines compétentes .**
- Tous les documents originaux doivent être traduits par un traducteur reconnu par le consulat général italien du Casablanca .**
- Tous les documents doivent être présentés avec leurs copies .**

1. Formulaire de demande de visa, original

Formulaire dûment rempli et signé par les demandeurs (ou le représentant légal pour les mineurs) **aux différents emplacements prévus (dans la case signature indiquée en 3ème page)** Télécharger.

2. Une photo d'identité

Taille de 3.5 cm x 4.5 cm, sur fond blanc, datant de moins de 3 mois et aux normes doit être collée sur le formulaire de demande Plus d'information.

3. Passeport, original

Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 3 mois après la date d'expiration du visa demandé. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans.

3. Passeport, photocopie

Photocopie des pages du passeport comportant les données personnelles d'identité incluant une photocopie des pages contenant les prorogations de validité, les remarques éventuelles et les pages comportant les visas Schengen obtenus.

4. Carte d'identité nationale (C.I.N), photocopie

5. Réservation du billet aller ou billet ou preuve de la disponibilité de moyens de transport personnels

6. Lettre d'invitation de la part de citoyen(ne) européen(ne) avec copie du passeport ou la carte d'identité italienne, original Télécharger Modèle

Copie du passeport Italien ou la carte d'identité italienne où figure l'apposition de signature du citoyen(ne) européen(ne).

6. Lettre d'invitation de la part de citoyen(ne) européen(ne), photocopie

7. Acte de mariage transcrit auprès de la commune de votre résidence en Italie, original

7. Acte de mariage transcrit auprès de la commune de votre résidence en Italie, photocopie

8. Assurance de voyage, original

L'assurance voyage doit: • Etre valable pour l'espace Schengen si vous demandez un visa de court séjour • Couvrir les frais médicaux et coûts de rapatriement à hauteur de 30,000 Euro minimum • Couvrir toute la durée de votre séjour. Plus d'information.

8. Assurance de voyage photocopie